

Apremont, le 21 août 2023

Chers Parents,

Nous espérons que vous avez passé avec vos enfants de très bonnes vacances et un bel été.

Le Lundi 4 septembre 2023, votre ou vos enfants reprendront le chemin de l'école. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents et aux enfants qui vont fréquenter pour la première fois l'Ecole d'Apremont.

En classe : les enfants seront accueillis à partir de 8 h 20, par :

- Laure-Line et Natacha (Atsem) pour les maternelles,
- Céline (le jeudi) et Anne les autres jours pour la classe CP-CE1-CE2,
- Marine (qui est aussi la directrice) pour la classe CM1-CM2,

En Péricolaire : (garderie et restaurant scolaire) les enfants seront accueillis par Yvette, Cécile, Céline, Graziella et Natacha.

- Garderie du Matin de 7 h 30 à 8 h 20. **Les enfants accompagnés de leur parent** sont attendus par le personnel communal à la porte du restaurant scolaire,
- Garderie du Midi de 11 h 30 à 12 h 30. Celle-ci concerne les enfants qui ne mangent pas à la cantine et dont les parents ne peuvent pas être là à 11 h 30 pour les récupérer,
- Garderie du soir de 16 h 30 à 18 h 30. Les enfants sont pris en charge par le personnel communal à la sortie des classes. Quand vous venez chercher votre enfant, vous devez vous rendre soit à la porte du restaurant scolaire, soit dans la cour. **Aucun enfant n'est autorisé à partir seul.**

Pendant les temps périscolaires, votre enfant est sous l'autorité et la responsabilité de Monsieur le Maire.

Inscriptions aux services périscolaires :

Le système d'inscriptions s'effectue en ligne suivant le lien :

<http://inscription.cantine-de-france.fr>

Code Mairie : 30232

Nous convions toutes les familles à s'inscrire sur ce portail (même si vous n'avez pas besoin des services périscolaires) car la mairie utilise cet outil pour communiquer avec vous.

CANTINE :

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au Mercredi Minuit pour inscrire votre enfant à ce service pour la semaine suivante. Ainsi pour la semaine de la rentrée, lundi 4 au vendredi 8 septembre, **la date limite d'inscription est le Mercredi 30 Août 2023 à Minuit.**

RAPPEL :

Aucune inscription à la cantine ne peut s'effectuer après le mercredi minuit pour la semaine suivante.

ANNULATION CANTINE : il est impossible d'annuler l'inscription pour le jour même (par exemple lundi matin pour lundi midi). Par contre pour les jours suivants, vous pouvez envoyer un message via Cantine de France ou envoyer un

mail à : accueil@mairie-apremont.com, avant midi dernier délai (exemples : enfant absent mardi, vous devez avertir avant lundi midi ; enfant absent jeudi, vous devez avertir avant mercredi midi...)

GARDERIE PERISCOLAIRE :

La date limite d'inscription est la même que pour la cantine, le Mercredi avant Minuit.

- **AJOUT GARDERIE ENFANT** : pour le Midi et Le Soir il est impératif d'envoyer un message sur le portail de Cantine de France ou sur l'adresse Mail de la mairie : accueil@mairie-apremont.com, **avant midi dernier délai** afin que le personnel communal ne laisse pas partir votre enfant seul alors que personne ne l'attend,
- L'annulation peut se faire également selon le même principe que pour la cantine.

ATTENTION

Quand votre enfant participe pour la journée, avec sa classe à une sortie, pensez à désactiver le jour concerné sur le portail Cantine de France. Soyez rigoureux dans les inscriptions de votre enfant aux services périscolaires, afin d'éviter une facturation supplémentaire.

	<u>Horaires</u>	<u>Tarifs</u>
- Garderie du Matin	7 h 30/8 h 20	0.75 €
- Garderie du Midi	11 h 3/12 h 30	0.40 €
- Garderie du Soir	16 h 30/18 h 30	1.50 €
- Cantine		5.75 €

Toute réservation entraîne le règlement de celle-ci.

La facturation se fait en fin de mois via la Plateforme, les différents modes de paiement sont indiqués sur la facture.

Comme nous vous l'avons déjà mentionné de plus en plus d'enfants fréquentent les services périscolaires. Nous avons aussi constaté que de plus en plus d'enfants répondent, tiennent tête aux adultes et ont un langage grossier Les employés communaux ne ménagent pas leur peine pour s'occuper de vos enfants dans de bonnes conditions. Alors pour que ces périodes se passent le plus sereinement possible, il faut que les enfants respectent les agents, évitent de répondre et obéissent, comme le précise le règlement intérieur, ci-joint. Nous comptons sur vous pour renforcer l'apprentissage de la politesse auprès de vos enfants et nous vous en remercions par avance.

De même, les employés communaux, quel que soit le service dont ils dépendent ne font qu'appliquer les directives des Elus et ne sont en aucune façon responsables des problèmes que les parents peuvent rencontrer.

Comptant sur votre compréhension et votre participation, nous vous remercions et vous prions d'agréer, nos respectueuses salutations.

Le Maire

Marc DUPRAZ




Le Maire Adjoint En charge des Affaires
Scolaires

Jacqueline CHARRIERE

